

ARRETE DU MAIRE
Du 08 juin 2023
Portant réglementation provisoire de la
circulation et du stationnement au Jardin Public
le 14 juin 2023

Police Municipale

DR/DT/FV/JV

Le Maire de la Commune de TONNEINS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'AMICALE DES PASSIONNES DU LION, représentée par Monsieur AMIEL Francis, 2406 rue Julien Maurice Amiel - 47190 AIGUILLON, en vue d'obtenir l'autorisation circuler dans le jardin public (allée longeant le Théâtre de Verdure et jusqu'à l'arrière de la Manoque côté cuisine) le 14 juin 2023,

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité et le bon déroulement de cet évènement, il y a lieu de régulariser la circulation et le stationnement,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - L'AMICALE DES PASSIONNES DU LION, représentée par Monsieur AMIEL Francis, 2406 rue Julien Maurice Amiel - 47190 AIGUILLON est autorisée à circuler et stationner dans le jardin public (allée longeant le Théâtre de Verdure et jusqu'à l'arrière de la Manoque côté cuisine) le 14 juin 2023 de 09h00 à 12h30 afin de faire monter et descendre, les personnes de la résidence des Tilleuls, des véhicules.

ARTICLE 2 - La présente manifestation pourra être annulée sur décision du Maire en cas d'intempéries annoncées par la Préfecture du Lot et Garonne. Dans ce cas, aucune indemnité ou remboursement des frais engagés par l'association ne pourra être réclamé à la Commune de TONNEINS. L'association fera son affaire du risque intempéries

ARTICLE 3 - Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de TONNEINS, Monsieur les Services Techniques Municipaux, la Police Municipale, la Gendarmerie de TONNEINS et Monsieur AMIEL Francis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à TONNEINS, le 08 juin 2023
Le Maire,

Dante RINAUDO

Envoyé en préfecture le 08/06/2023

Reçu en préfecture le 08/06/2023

Publié le



ID : 047-214703100-20230608-ARR_2023_142-AI